

COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 juillet 2010

L'an deux mil dix, samedi 10 juillet à huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Annie CAMUEL, Maire.

Mme le Maire informe que suite à la convocation du 1^{er} juillet 2010 pour un conseil municipal du 07 juillet, le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle convocation a été envoyée immédiatement pour ce nouveau conseil d'aujourd'hui.

1) Approbation du compte-rendu du 18 juin 2010

celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2) Missions facultatives du pôle métiers territoriaux du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale. Adhésion de principe aux "service de remplacement", "service d'accompagnement" et "aide au recrutement". (2010-07-01)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide d'adhérer aux missions facultatives payantes du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir dénommées « service de remplacement », « service d'accompagnement » et « aide au recrutement »**
- **Autorise Mme le Maire à signer la convention et tous les actes ou avenants à intervenir, s'inscrivant dans le cadre de l'une de ses procédures,**
- **Prend acte que cette adhésion n'engendre aucune cotisation annuelle pour la collectivité,**
- **Prend acte de la révision annuelle éventuelle des tarifs par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion.**

3) Cimetière - Aménagement du site cinéraire (2010-07-02)

Considérant le nombre croissant d'incinérations et la demande de dépôt d'urnes funéraires, il devient urgent d'aménager le site cinéraire du cimetière. Mme le Maire, après s'être renseignée sur la nouvelle législation funéraire, notamment la dispersion des cendres, présente au conseil une proposition de la société GRANIMON pour l'aménagement du site. Après étude, le conseil retient l'installation d'un columbarium 12 cases, un site de dispersion, un banc et les plaques d'inscription inhérentes pour un total HT de 9 019 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'aménager le site cinéraire tel que présenté ci-dessus.

Autorise Mme le Maire à passer la commande et à solliciter une subvention sur le fonds de péréquation.

4) Salle polyvalente – changement des rideaux (2010-07-03)

Les rideaux de la salle polyvalente sont vieillissants et il devient nécessaire de prévoir leur remplacement.

Plusieurs devis ont été sollicités afin que les membres du conseil puissent choisir la quantité des rideaux à remplacer.

Pour la scène : il est proposé d'installer des rideaux noirs en fond de scène et un rideau en velours bordeaux sur le devant.

Dans la salle : il est proposé de remplacer les rideaux des fenêtres dans un ton bordeaux mais pas en velours.

Plusieurs solutions sont mises aux voix

1^{ère} proposition : ne remplacer que les rideaux fonds de scène

- 5 pour, 4 contre et 4 abstentions

2^{ème} proposition : remplacement des rideaux fonds de scène + un rideau velours bordeaux

- 1 pour, 6 contre et 6 abstentions

3^{ème} proposition : remplacement des rideaux fonds de scène + un rideau velours bordeaux + des rideaux bordeaux dans la salle

- 7 pour, 5 contre et 1 abstention

- **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (7 pour, 5 contre et 1 abstention)**

Décide de changer les rideaux de la salle polyvalente : fond et devant de scène et dans la salle pour un montant de 5 839,90 € HT.

Autorise Mme le Maire à passer la commande et à solliciter une subvention sur le fonds de péréquation.

5)_Tarifs 2010-2011 de la cantine scolaire (2010-07-04)

Les tarifs des repas scolaires sont fixés par la commune.

Actuellement le prix du repas est fixé à 3,25 €. Les familles sont facturées mensuellement.

Le bilan des recettes/dépenses de l'exercice 2009/2010 ne faisant apparaître qu'un excédent de 2 900 € ce qui ne couvre pas les frais de personnel, Madame le maire propose qu'il soit possible d'appliquer une légère augmentation.

Après en avoir débattu, il est décidé une légère augmentation de 10 centimes ce qui porterait le prix du repas à 3,35 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, 8 pour, 4 contre et une abstention

Décide de fixer le tarif du repas de l'année scolaire 2010-2011 à 3,35 euros.

6) Organisation festivités de la Fête Nationale – tarifs (2010-07-05)

Les festivités pour la Fête Nationale seront organisées le 13 juillet à partir de 19 heures.

Un buffet sera servi, le conseil décide des tarifs de 2010, à savoir :

Adultes :	10 €
Enfant de moins de 12 ans :	5 €
Enfant de moins de 5 ans :	gratuit

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve les tarifs ci-dessus énoncés.

Affaires et questions diverses

Communauté de communes du Val de Voise

Xavier Marguerin informe le conseil sur sa visite des locaux du prieuré à Saint Symphorien le Château qui pourrait devenir le futur siège social de la communauté de communes en attendant de trouver des locaux plus proches de Gallardon.

Ces bâtiments sont impeccables. Il ne faudrait faire que des travaux de mise aux normes pour l'électricité et le chauffage. Cette solution est beaucoup moins onéreuse que la réhabilitation de l'ancien collège de Gallardon ou l'aménagement du hall de la gare de Pont sous Gallardon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 09 heures 45.